

Privatisation des conflits et prises d'otages

Janvier 2005

Alain Chouet¹

À Michel Seurat

La « technique » consistant à prendre en otages des ressortissants locaux ou des étrangers apparaît comme une constante incontournable des conflits internes ou internationaux au Moyen-Orient et, plus généralement, dans le monde arabe depuis le début des années 1970 et le détournement aérien simultané de trois avions commis par des groupes extrémistes palestiniens à Zarqa (Jordanie) le 12 septembre 1970. D'abord mis en évidence par l'affrontement israélo-palestinien, puis développé au cours du conflit civil libanais (1975-1990), le phénomène atteint aujourd'hui une dimension quotidienne en Irak après avoir marqué les autres confrontations régionales que ce soit au Yémen, en Somalie, ou en Algérie.

Face à cette « technique » la communauté internationale manifeste diverses formes d'indignation stupéfaite. Chaque enlèvement est ressenti comme une surprise douloureuse et imprévisible que l'on traite au cas par cas comme s'il s'agissait d'une aberration isolée. Les gouvernements mettent ensuite longtemps à en identifier les motivations et les auteurs avant de négocier avec eux par des canaux clandestins rarement désintéressés et de se rendre à leurs exigences sinon politiques, au moins financières – même si cela est nié avec véhémence –, ce volet n'étant jamais absent des affaires d'otages, quand il n'en est pas au centre.

Chaque prise d'otages est suivie d'une période plus ou moins longue de restrictions quant à la présence et à la circulation des ressortissants de l'État dont relèvent les victimes dans le pays où s'est déroulée la crise, sans que l'on cherche à approfondir les causes de celle-ci. Les politiques et les médias occidentaux s'accordent sur le fait que cette pratique constitue une sorte de tare spécifique et endémique du monde arabe contemporain liée à des considérations religieuses et culturelles fondamentalistes.

Cette résignation impuissante traduit une double erreur de perspective dans l'espace et dans le temps. Pour ce qui est du nombre de prises d'otage, le monde arabe arrive très loin derrière l'Amérique latine, le sous-continent indien et le sud-est asiatique. À l'échelle mondiale, chaque année, on dénombre environ 8 000 prises d'otages, dont 6 500 pour la seule Amérique latine. Certes, il s'agit souvent de ressortissants locaux et la presse occidentale ne rend pas compte de leur enlèvement. Mais si l'on considère les seuls raptés d'Occidentaux, on compte environ 6 000 affaires pour la période 1991-1996 (soit en moyenne 1 000 par an) dont 3 500 pour la seule Colombie, les autres étant à peu près

¹ Alain Chouet, ancien Chef du service de renseignement de sécurité à la DGSE, est spécialiste des problèmes islamiques et des questions de violence politique. Il a été consultant du Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères et a publié divers articles dans des revues et ouvrages spécialisés, dont *Maghreb-Machrek*, *Politique étrangère* et *Questions Internationales*.

également réparties entre le Brésil, le Pakistan, les Philippines et le Mexique². Le Liban, avec un peu moins d'une centaine d'enlèvements de ressortissants étrangers pour la période 1982-1990, l'Algérie avec une trentaine de 1993 à 1998, et même l'Irak avec environ 150 prises d'otages étrangers de 2003 à 2005 viennent loin derrière, alors que ces pays sont en guerre ou confrontés à une dilution de l'autorité civile.

En outre, le monde arabe contemporain n'a ni la primeur de cette pratique, particulièrement répandue dans les sociétés féodales de l'Europe médiévale, ni même le douteux mérite de l'avoir importée récemment sur son sol. C'est dès le XII^e siècle, à la faveur du délitement de l'autorité centrale arabe minée par les invasions turques, mongoles et croisées, que la branche syrienne de la secte des Assassins entreprend, sous la conduite de Rashid-ud-din Sinan, une vaste campagne de prises d'otages à des fins politiques et financières au Proche-Orient et en Europe, jusqu'en France³. Dans les zones où l'autorité de l'État est faible la pratique ne cessera plus jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Au XVIII^e siècle, sur les marches incertaines de l'Empire ottoman, les enlèvements par les pirates barbaresques constituent une pratique commerciale courante et font partie du quotidien des voyageurs en Méditerranée occidentale et des riverains européens de cette mer. Comme en témoigne son hymne, l'une des premières campagnes extérieures du corps des marines américains conduisit ces militaires à délivrer, en 1830, quelques citoyens américains enlevés par les Caramanli⁴ libyens sur le rivage des Syrtes...

De fait, la personnalisation de la violence, dont le terrorisme et la prise d'otages sont les expressions les plus spectaculaires, n'apparaît pas liée à une aire géographique ou culturelle particulière. Elle s'exprime à la faveur de l'affaiblissement ou de l'absence d'autorité nationale, quand les moyens armés et de contrainte de l'État passent sous le contrôle d'entités parcellaires ou minoritaires – caste, famille, clan, tribu – défendant ou promouvant des intérêts privés.

1. États confisqués, armées privées

L'Empire ottoman s'effondre au XIX^e siècle. Après quatre siècles et demi d'occupation il laisse la quasi-totalité du Moyen-Orient et une bonne partie de l'Afrique du Nord aux mains de minorités sur lesquelles il s'appuyait pour administrer son vaste territoire. Celles-ci sont divisées et dépourvues des forces armées ou de sécurité dont la Sublime Porte avait évidemment le monopole. Les puissances coloniales puis mandataires occidentales dépècent la région sans considération pour les solidarités locales ou régionales, en fonction de leurs seuls intérêts propres et de leurs rapports de puissance. L'exploitation des divisions et antagonismes locaux, leur souci d'empêcher toute prise de conscience collective capable de contester leur présence, ont largement contribué à étouffer dans l'œuf toute forme de construction nationale cohérente, susceptible de déboucher sur la formation d'États-Nations dotés de services publics, en particulier de services de sécurité et de défense, dédiés à l'intérêt général.

² Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, Paris, PUF, 1998, p. 101.

³ Bernard Lewis, *Les Assassins, terrorisme et politique dans l'Islam médiéval*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p. 174.

⁴ Nommé en 1710 gouverneur de Tripolitaine par les Ottomans, Ahmed Caramanli réalise l'unité des trois provinces libyennes, puis ses héritiers tenteront d'arracher l'autonomie du pays à l'autorité impériale qui ne les soutiendra pas face aux ambitions européennes.

À mesure que les Européens, affaiblis par la Seconde Guerre mondiale, abandonnent leur tutelle sur le monde arabe, ils en remettent la souveraineté, dans les limites des frontières qu'ils ont eux-mêmes tracées, à des États dépourvus de véritable légitimité historique et d'identité nationale, dont la capacité institutionnelle de contrainte a été volontairement restreinte. Qu'ils adoptent les formes constitutionnelles apparentes de la monarchie ou de la république, la plupart des États arabes, inventés au cours du XX^e siècle, se révèlent d'emblée sous la forme d'oligarchies marchandes, plus souvent citadines que rurales, avant tout soucieuses de la pérennité de leurs rentes.

L'erreur fondamentale de cette bourgeoisie affairiste et conservatrice qui arrive ainsi au pouvoir est sans doute d'avoir cru que ses liens privilégiés avec les anciens tuteurs européens et ses monopoles économiques et financiers lui garantissaient sans risque une main mise permanente sur un appareil d'État plus conçu comme un lieu d'arbitrage et de représentation que comme un réel instrument de pouvoir. L'appareil de contrainte de l'État (armée, police, administration fiscale ou douanière) s'était toujours trouvé dans des mains étrangères et les élites locales avaient bien su s'en accommoder. De fait, il n'était nullement perçu comme un instrument valorisant, facteur de construction et d'intégration nationale ainsi que de promotion sociale, indispensable outil de contrôle de la société civile qui aurait dû faire l'objet de toute l'attention de l'autorité politique⁵.

Cette erreur conceptuelle est doublement sanctionnée dès 1948 par la débâcle des armées arabes face à l'adversaire israélien puis par l'instabilité chronique des régimes de la région régulièrement menacés ou renversés lors de *pronunciamentos* militaires aux effectifs et aux moyens le plus souvent dérisoires. Le prestige des patriciens et des idées nationales qu'ils prétendent incarner s'effondre en même temps que la légitimité des appareils de contrainte qu'ils se révèlent impuissants à organiser et à contrôler pour les mettre au service de la collectivité.

Vite perçu, le désintérêt de la plupart des dirigeants arabes pour les institutions sécuritaires et militaires est souvent exploité par les minorités défavorisées pour renverser à leur profit la répartition du pouvoir et des rentes. Dans la plupart des cas, ces minorités – alaouites en Syrie, sunnites sédentarisés en Irak, petits nomades de Cyrénaïque en Libye - avaient déjà pénétré le système à la faveur des occupations étrangères. Peu soucieuses de confier le rôle d'auxiliaires de contrainte aux élites locales qui auraient pu en faire un usage contraire à leurs intérêts, les puissances coloniales et mandataires avaient en effet largement favorisé l'accès des exclus ou des minoritaires au métier des armes⁶.

De 1950 à 1970, la plupart des pays arabes basculent sous la coupe de leurs forces armées, quels que soient, là encore, le paravent constitutionnel et les idéologies égalitaires nationalistes ou importées dont celles-ci se parent pour gouverner. Ces forces armées ne sont pas celles, plus ou moins soumises à la volonté politique et à l'autorité d'États-Nations, connues en Europe depuis le traité de Westphalie (1648) réglementant les rapports de force terrestres ou le traité d'Utrecht (1713) qui en est son pendant maritime. Instruments relativement homogènes au service de minorités ethniques, confessionnelles, tribales ou claniques, ces forces constituent de véritables armées privées pour le bénéfice exclusif des chefs de ces minorités qui construisent grâce à elles des États contre leurs Nations.

⁵ Alain Chouet, « L'espace tribal alaouite à l'épreuve du pouvoir », dans *Maghreb-Machrek*, n°147, Paris, La Documentation française, 1995, p. 93 .

⁶ Claude Palazzoli, *La Syrie, le rêve et la rupture*, Paris, Le Sycomore, 1977, p. 123.

1. 1. Les États accaparés

Les cas les plus flagrants et les plus exemplaires d'États « accaparés » sont ceux de trois pays qui se retrouveront plus tard consignés par la diplomatie américaine sur la liste des « États-voyous » (*Rogue States*) en raison de leur pratique systématique du terrorisme : la Syrie, la Libye et l'Irak, auxquels on peut adjoindre le Yémen en raison de la similitude de son parcours.

1. 1. 1. La Syrie

En Syrie, la minorité alaouite qui représente à peu près 10 % de la population, est considérée comme hérétique par l'islam orthodoxe. Vivant depuis le XI^e siècle sous un régime permanent de persécutions et d'oppression, confinés dans leur refuge territorial des montagnes côtières du nord-ouest syrien, ses chefs tribaux saisissent l'opportunité du mandat français et de ses jeux minoritaires pour infiltrer les réseaux de commandement de l'armée. En 1963, alors que la bourgeoisie des villes se déchire depuis quinze ans pour s'emparer des richesses du pays dans le cadre d'une instabilité politique régulièrement arbitrée par des putschs militaires, ils prennent le contrôle de l'armée, puis, en 1966, celui de l'État. En 1971, après une phase de compétition au sein même de la minorité, Hafez El-Assad s'assure, pour son propre profit et celui de sa famille, un pouvoir exclusif qu'il ne quittera plus et qu'il cédera après sa mort à son fils Bachar, selon les principes monarchiques de succession héréditaire par voie de primogéniture, aussi éloignés de la tradition démocratique que des traditions arabo-islamiques.

Avant même sa prise de pouvoir, ce général d'aviation avait constitué, en toute illégalité, au sein de l'armée de l'air dont il avait le commandement, un service de renseignement dévoué à sa seule personne. Dès sa prise de pouvoir, et en marge d'un transfert systématique des postes de responsabilité de l'armée, de la police et des services de sécurité à des cadres alaouites, H. El-Assad multiplie la création d'unités militaires, paramilitaires et de sécurité exclusivement composées d'Alaouites et placées sous le commandement de parents sûrs. Les Unités de défense (*Saraya ad-difaa*), dotées de moyens blindés et aéroportés, sont confiées à son frère Rifaat ; les Unités de lutte (*Saraya as-siraa*) à son neveu Adnan ; la Garde présidentielle au frère et au cousin de son épouse ; les Forces spéciales au général alaouite Ali Haydar ; la milice chargée de la défense du réduit alaouite (*Jam'iyya Ali Murtada*) à son frère Jamil, etc.

Outre l'origine de leur encadrement, la privatisation des forces armées régulières et paramilitaires se traduit par deux éléments majeurs : d'une part, l'absence quasi complète de mobilité des cadres supérieurs fidélisés dont la carrière s'effectue, parfois dans le même poste, pendant vingt-cinq ou trente ans ; d'autre part, la fantaisie voyante des uniformes (à dominante rose pour les troupes d'élite des Unités de défense...) ou, au contraire, l'absence d'uniforme des unités les plus redoutables sur le plan intérieur. Ce qui permet de maintenir la distance par rapport aux citoyens et d'instaurer un régime permanent de terreur.

1. 1. 2. La Libye

Les mêmes caractéristiques se retrouvent en Libye où Mouammar Kadhafi, le « Guide de la Révolution », n'hésite pas à faire défiler les membres de sa garde rapprochée, exclusivement composée de femmes, le cou ceint d'un python vivant... L'autorité lointaine mais réelle de l'Empire ottoman, puis la colonisation italienne, n'avaient pas permis

l'émergence d'un sentiment identitaire unique, encore moins celle d'une armée nationale dans les trois provinces sous-peuplées et rivales de Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan qui constituent une Libye plutôt artificielle.

En 1951, le pouvoir d'État, sous une forme monarchique, y est délégué par les Anglo-Américains au chef de la famille des Senoussi, également chef de la confrérie musulmane des Senoussiya, implantée en Cyrénaïque mais influente de la Méditerranée au Niger. En fait, le roi Idriss Senoussi arbitre, plus qu'il ne règne, entre les intérêts des commerçants de Tripoli, de Benghazi et des autres villes marchandes de la côte. Faute de pouvoir recruter dans ces milieux, l'armée qu'il est contraint de constituer se forme essentiellement sur la base des classes les plus défavorisées de la population, au sein des tribus des Gueddafa, des Warfalla et d'autres petits éleveurs nomades de moutons de la Cyrénaïque et du Djebel Akhdar.

En 1969, à l'issue d'une courte carrière, les cadres tribaux de cette armée renversent le roi et arrachent le pouvoir et les rentes à l'oligarchie des villes qu'ils fustigent à l'envi. Depuis le coup d'État, tout discours de M. Kadhafi, quel qu'en soit l'objet, contient invariablement un chapitre dénigrant les bourgeois des grandes cités côtières. Cette attitude, malgré les pétitions de principe égalitaires du *Petit Livre vert* rédigé par le Guide, n'encourage guère l'émergence de solidarités nationales. D'ailleurs, tout l'appareil de contrainte de l'État sert à accaparer les richesses du pays, bientôt décuplées par la découverte d'importantes ressources pétrolières et gazières, au profit de la parentèle et de la clientèle tribale des officiers putschistes, puis, progressivement, au profit des seuls Gueddafa, la tribu du Guide.

Cette évolution ne se fait pas sans heurts ni règlements de comptes violents au cours desquels M. Kadhafi doit éloigner certains de ses collaborateurs de la première heure (Abdusalam Jalloud), voire les éliminer physiquement (Ibrahim Bishari, Abdusalam Zadma). À la tête d'une armée *de facto* privatisée, dérisoire sur le plan international mais redoutable sur le plan intérieur, le Guide gère son pays comme une propriété de famille, avec l'appui de sa parentèle proche (Gueddafeddama, Younès, Senoussi, etc.), préparant, comme H. El-Assad et S. Hussein, ses propres fils à sa succession.

1. 1. 3. L'Irak

La dérive de l'Irak vers une privatisation de l'État et de ses instruments coercitifs est en tous points semblable aux deux cas précédents. En 1921, lors de la constitution de l'Irak sur les ruines de l'Empire ottoman, la puissance mandataire britannique y a délégué, comme en Transjordanie, le pouvoir à la famille des Hachémites, héritiers du chérif Hussein, gardien des Lieux Saints de l'islam, spolié de ses droits par les Wahhabites d'Arabie Séoudite. Sans légitimité locale, les monarques irakiens tentent tant bien que mal d'assurer l'unité d'une région disparate où s'affrontent en permanence des identités antagonistes (Kurdes, Arabes sunnites, Arabes chiites) et s'opposent les intérêts divergents des commerçants urbains, des latifundiaires de la Djezireh, des chefs traditionnels des grandes tribus nomades.

Dans cette configuration, l'État n'a même pas le monopole de la contrainte. Son armée n'a que 15 000 armes à opposer aux 300 000 fusils des tribus⁷. Le départ de la puissance mandataire laisse donc la monarchie sans protection, adossée à une armée qui, comme

⁷ Alain Guerreau, *L'Irak, développement et contradictions*, Paris, Le Sycomore, 1978, p. 34.

ailleurs, a été investie par les plus défavorisés et les plus méprisés des citoyens : les manoeuvres et les salariés agricoles du centre du pays, Arabes sunnites du « triangle » Tikrit-Daur-Samarra. Après deux coups d'État militaires qui ont successivement éliminé la monarchie en 1958 et l'*establishment* traditionnel en 1963, ceux-ci s'emparent du pouvoir en 1968. Selon un schéma désormais classique, le plus déterminé d'entre eux confisque progressivement l'ensemble de l'appareil d'État, en particulier l'armée et les services spéciaux, au profit de sa famille et de son clan.

À l'issue d'un parcours d'une rare violence (il n'hésite pas à supprimer jusqu'aux membres de sa belle-famille) S. Hussein concentre toutes les richesses du pays et tous les pouvoirs entre ses mains et ceux de ses fils, Oudaï et Qoussaï, successeurs désignés, confiant à l'un le contrôle des services spéciaux et à l'autre le commandement de la Garde présidentielle, fer de lance d'une armée « privatisée » à son service qui s'est plus illustrée par ses sanglantes campagnes de répression interne que par ses missions de défense extérieure.

1. 1. 4. Le Yémen

Le Yémen présente quant à lui les caractéristiques d'une évolution à l'irakienne avortée qui, au lieu de conduire à la confiscation de l'État et de son armée au profit d'un clan, aboutit à une multiplication des acteurs de la violence politique à la tête de groupes armés où le détenteur du pouvoir d'État n'est qu'un acteur parmi d'autres. Le Yémen est sorti en 1962 d'un demi-siècle de monarchie « chakhboutienne⁸ »⁹, au prix d'une révolution militaire qui s'est beaucoup appuyée sur les chefs tribaux. Les différents présidents qui se sont succédé depuis à la tête du pays (quatre militaires et un civil) n'ont jamais réussi à purger la dette qu'ils avaient ainsi contractée, à mettre l'armée nationale à l'abri des allégeances et divisions tribales, à récupérer un monopole de la violence et de la contrainte qui reste largement aux mains de leaders tribaux entretenant des forces armées personnelles.

Au pouvoir depuis 1978, le colonel Ali Abdallah Saleh avait pourtant immédiatement nommé ses sept frères aux postes clefs de l'État, de l'armée et des services spéciaux, pourvus aux échelons intermédiaires par des membres de sa tribu¹⁰. En butte à l'hostilité permanente de son voisin séoudien, grand agitateur des nomades frontaliers, et aux vicissitudes de la réunification avec le Sud-Yémen dont le régime marxiste, décalé dans la région, avait tenté de réduire les féodalités locales, le colonel a dû concéder aux cheikhs tribaux de vastes espaces d'autonomie. Ceux-ci ne peuvent les concevoir sans l'appui de forces militaires privées destinées à asseoir leur pouvoir et à protéger leurs activités rentières, dont la culture et la commercialisation du qat¹¹. Dans ce contexte, l'armée nationale n'est que l'armée privée du président, armée tribale parmi d'autres, avec

⁸ Du nom de Cheikh Chakhbout, émir d'Abou Dhabi qui, jusqu'à sa déposition en 1966, s'opposait à toute modernisation de son pays en verrouillant hermétiquement les frontières et en interdisant tout contact avec l'extérieur.

⁹ Michel Seurat, *L'État de barbarie*, Paris, Seuil, 1989, p. 38.

¹⁰ Franck Mermier, « Yémen, les héritages d'une histoire morcelée », dans *Le Yémen contemporain*, Leveau-Mermier-Steinbach édts, Paris, Karthala, 1999, p. 19.

¹¹ Stupéfiant végétal léger absorbé, en général de façon conviviale, par mastication des feuilles de l'arbuste éponyme. D'un usage plus répandu que le tabac, le qât constitue au niveau régional (Somalies, Éthiopie, Yémen, Djibouti) un produit économique majeur, voire dominant.

lesquelles elle s'affronte sporadiquement ou passe des alliances complexes. Ce modèle présente une forte parenté avec l'état actuel de l'Irak dont on peut redouter soit la permanence, soit une dérive à la libanaise, soit un retour à un ordre de type « saddamien » suivant les aléas de l'occupation politico-militaire étrangère que ce pays connaît.

1. 2. Les États appropriés

1. 2. 1. L'Arabie Séoudite et les pays voisins

Si d'autres pays de la région ont échappé à ce mouvement insidieux ou brutal de privatisation de leur appareil d'État, c'est souvent parce qu'ils étaient privatisés à l'origine. C'est bien sûr le cas des monarchies de la péninsule Arabique, Arabie Séoudite en tête, où l'armée dans ses différentes composantes, les services de sécurité et de renseignements sont, avant tout et parfois jusqu'à la caricature, la propriété personnelle des princes, suivant une répartition subtile censée rendre compte de l'importance et du prestige de chaque lignée et assurer entre eux un équilibre des pouvoirs et des droits à la rente.

Ainsi, en Arabie Séoudite, l'armée en général est placée sous le commandement de la branche Soudeïri de la famille Séoud en la personne du prince Sultan, ministre de la Défense, qui contrôle étroitement l'armée de terre par le biais de ses fils. Les autres armes (aviation, marine) sont sous les ordres d'autres branches de la même famille. En revanche la Garde nationale, troupe d'élite surtout chargée de l'ordre intérieur, est placée sous le commandement de la branche Tuwaïjri par l'intermédiaire du prince Abdallah et de ses héritiers. Les services de renseignement et de sécurité étaient aux ordres d'une autre lignée en la personne des princes Turki et Salman, avant de passer, peu avant les attentats du 11 septembre 2001, sous la responsabilité d'un proche d'Abdallah néanmoins acceptable par ses demi-frères.

Des situations comparables d'appropriation familiale des forces armées peuvent être observées au Koweït, au Qatar, dans les Émirats arabes unis et le sultanat d'Oman. Dans tous les cas les forces armées n'ont pas pour fonction de protéger le pays d'agressions extérieures. Ce rôle, comme l'a montré l'invasion par l'Irak du Koweït en 1990, est dévolu aux alliés occidentaux des pétromonarchies au nom de la « prime d'assurance » que celles-ci leur versent en leur achetant des matériels de guerre surdimensionnés et coûteux. L'unique destination de ces forces est d'assurer la permanence du pouvoir politique et économique des familles ou tribus régnautes.

1. 2. 2. La Jordanie

Sans être identique, le cas de la Jordanie est comparable. Artificiellement constitué en 1921 par la puissance mandataire britannique, le royaume de Transjordanie (devenu Jordanie à la suite de l'annexion de la partie orientale de la Palestine après la guerre de 1948) est placé, comme l'Irak, sous l'autorité des héritiers du chérif Hussein de La Mecque. Cette monarchie n'a guère de légitimité locale sauf, peut-être, auprès de certaines tribus bédouines nomadisant entre le Hedjaz et les confins syriens du Croissant fertile. Elle en aura encore moins quand la dispersion des populations arabes de Palestine par Israël en 1948 immédiatement suivie de l'annexion de la Cisjordanie au royaume par le roi Abdallah donneront aux Palestiniens une large majorité démographique dans le pays.

Conscients de cette fragilité, les conseillers militaires britanniques de la monarchie hashémite, demeurés à Amman bien après la fin du mandat, tel le célèbre Glubb Pacha, ont orienté le recrutement de l'armée essentiellement en milieu tribal avec, en particulier, la création d'une Légion arabe, fer de lance de l'armée jordanienne, exclusivement composée de Bédouins farouchement hostiles aux citadins palestiniens, et constitué une Garde royale, composée de Tcherkesses et de Daghestanais originaires du Caucase, sans racines locales et totalement dévoués à la personne du roi. Il ne tient qu'à la sagesse des monarques jordaniens de ne pas avoir abusé du caractère privé de ces troupes d'élite dans leur gestion de l'ordre public. Il n'en reste pas moins que celles-ci ne constituent pas une armée nationale mais bien des troupes privées dont l'utilisation peut-être à tout moment pervertie.

1. 3. Les proto-États et États échoués

Reste enfin le cas des États échoués comme le Liban et la Somalie ou des proto-États comme la Palestine, le Kurdistan ou le Sud-Soudan, tous grands pourvoyeurs d'armées et de conflits privés. Le Liban en est l'élément paradigmatique, au point d'avoir suscité le substantif « libanisation » qui renvoie à l'éparpillement d'une Nation en entités communautaires dirigées par des seigneurs de guerre dotés d'armées privées.

1. 3. 1. Le Liban

Créé en 1920 par la puissance mandataire, le Liban s'est vite révélé, sous les dehors d'une démocratie parlementaire, une oligarchie de « parrains » refusant l'édification d'une armée nationale forte qui aurait pu menacer leurs pouvoirs locaux et communautaires. Maillon faible du Levant, le Liban est devenu, à partir des années 1950, le réceptacle de tous les opposants et proscrits de la région – en particulier les Palestiniens – au point de créer un foyer permanent de troubles menaçant pour le voisinage et la communauté internationale, suscitant ingérences et manœuvres de la part de ses voisins, notamment la Syrie, devenue habile dans la manipulation des antagonismes communautaires.

À partir de 1975, la maigre armée nationale s'effondre avant d'éclater en diverses entités rivales aux ordres de telle ou telle puissance extérieure (armée du Liban Sud, armée du Liban arabe), tandis que les leaders communautaires se dotent de milices ou développent celles qu'ils possèdent déjà. Contrairement à une idée répandue, c'est moins en fonction de leurs divergences confessionnelles que ces milices s'affrontent durant la guerre civile qu'en fonction des intérêts politiques et économiques de leurs chefs. Leurs divisions, leurs oppositions et leurs systèmes d'alliances fluctuantes en témoignent. Au début des années 1980, temps fort de la crise libanaise, les chrétiens maronites disposent de quatre milices, les Grecs orthodoxes de deux, les Druzes de deux, les Chiites de trois, les Sunnites d'une demi-douzaine, sans compter les milices de partis politiques (Parti communiste libanais (PCL), Organisation d'action communiste au Liban (OACL), Baas), dévouées à leur chef plutôt qu'à leur idéologie.

Chacune de ces milices met en place, sur les ruines de l'État libanais, son propre système d'extorsion, d'impôts, de taxes, de douanes, de ports et d'aéroports illégaux principalement voués au trafic de produits illicites. C'est beaucoup pour un pays de 10 452 km² et trois millions d'habitants. Après en avoir beaucoup profité, l'occupant syrien met fin à partir de 1990 à ce système maffieux qui a ruiné le pays et finit par menacer sa propre stabilité, mais c'est pour lui substituer son propre ordre communautaire.

1. 3. 2. La Somalie

L'implosion de la Somalie, après la chute de Siad Barre (1991), a donné lieu à une situation comparable, moins connue car excentrée par rapport au monde arabe et à ses conflits internationaux. Les Somalis parlent tous la même langue et pratiquent la même religion (islam). L'unité élémentaire y est le clan dont chacun des chefs dispose aujourd'hui de « grandes compagnies », le plus important ou le plus volubile d'entre eux manifestant des prétentions d'État sans pour autant contrôler plus que le territoire de son clan, les Habr Gidir de Hussein Aydid ou les Abgal de Ali Mahdi dans la région de Mogadiscio par exemple.

1. 3. 3. Les Territoires palestiniens

De même, les récentes évolutions de l'Autorité palestinienne après la mort de Yasser Arafat ne sauraient faire oublier l'extrême parcellisation des éléments armés palestiniens – dont l'Armée de libération nationale de la Palestine (ALNP) – entre leaders politiques et économiques dont ils ne sont que les hommes de main. Outre les milices des différentes organisations de libération (Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG), Fatah, etc.), celles des mouvements islamistes (Hamass, Djihad), il faut compter avec les forces armées de la dizaine de services de sécurité que le nouveau président Mahmoud Abbas s'est engagé à réduire à trois. On voit cependant mal comment celui-ci pourra tenir cet engagement dans la mesure où ces « services » ne sont que l'expression armée privée du pouvoir réel d'élites locales de Cisjordanie et de Gaza (familles Dahlan, Rajoub, Barghouti, etc.) dont il doit s'assurer le soutien politique et financier pour asseoir son autorité.

1. 3. 4. Le Kurdistan

Également dépecé et occupé après une brève existence au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Kurdistan présente un tableau moins élaboré mais similaire. La présence de différentes milices (l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), Parti démocratique du Kurdistan (PDK), Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Conseil du Vilayet de Mossoul (MVC), etc.) y témoigne moins de divergences idéologiques que de divergences d'intérêts entre leurs leaders, grands chefs tribaux et seigneurs de guerre (Massoud Barzani, Djalal Talabani, Hoshmand Surchi, Abdullah Oçalan, etc.) qu'elles servent en mettant la région en coupe réglée et en concluant au besoin des alliances avec des puissances extérieures hostiles à l'émancipation du Kurdistan.

1. 3. 5. Le Sud-Soudan

Au Sud Soudan, enfin, qui aspire à l'autonomie à défaut d'indépendance, les récents accords passés avec le leader historique de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), John Garang, ne peuvent occulter le fait qu'il n'est qu'un chef de guerre parmi d'autres (Ryak Mashar, Lam Akol, Paulino Mathiep, Yusif Kuwa, etc.) au sein de son propre mouvement, de fait très lié à l'ethnie dinka, et que d'autres chefs de mouvements indépendantistes armés, appuyés sur d'autres ethnies (Nuers, Noubas, etc.), et à l'appétit aiguisé par les ressources en hydrocarbures de la zone, sont prêts à lui disputer l'accès au pouvoir et à la rente.

1. 4. Égypte, Maghreb, des armées nationales fragiles

En définitive, seuls les pays qui, pour diverses raisons, ont pu susciter l'émergence d'un sentiment national, paraissent échapper – au moins partiellement – à ce phénomène de privatisation du pouvoir et de ses instruments armés de contrainte et de puissance. C'est le cas de l'Égypte qui a bâti son nationalisme dès le milieu du XIX^e siècle autour de valeurs historiques et géographiques partagées en s'émancipant de l'Empire ottoman puis des puissances occidentales au nom de ces valeurs. C'est, dans une moindre mesure, le cas du Soudan, longtemps lié à l'Égypte, qui a pu fédérer au nom d'un indépendantisme « mahdiste » des populations hétérogènes mais au prix d'un irrédentisme sudiste durable. C'est enfin le cas des pays du Maghreb qui ont forgé leur sentiment national dans des combats plus ou moins âpres, mais toujours mythifiés, pour leur indépendance et dont les cadres fondateurs des armées ont été formés pour la plupart au moule de l'armée française, très éloigné du modèle ottoman des armées d'Orient¹².

Cet acquis reste cependant fragile et révoquant. Au Maroc comme en Tunisie, il reste tributaire de la puissance du prince dont la disparition brutale ou d'éventuelles faiblesses pourraient faire ressurgir des pouvoirs locaux comme ceux, jadis, du pacha de Marrakech, appuyés sur des forces tribales armées. En Algérie, où l'armée détient la réalité du pouvoir politique et économique, les rivalités d'intérêts financiers et la permanence d'une segmentation régionale ou clanique du corps des officiers, qui se règlent depuis longtemps dans les manipulations et les manœuvres avec le souci de préserver l'unité de l'institution militaire, peuvent à tout moment dégénérer. L'Égypte paraît à l'abri de telles dérives malgré une intense personnalisation du pouvoir. On ne peut cependant y exclure un accaparement du pouvoir et des rentes par les islamistes sur le modèle soudanais de Hassan Tourabi, contournant le caractère national de l'Armée par la constitution à grande échelle de forces paramilitaires « populaires » à leur unique dévotion. L'expérience Tourabi a échoué au Soudan face à une armée qui a retrouvé ses ressorts nationaux mais qui a grandement contribué à consolider le rôle des « armées de libération » au Sud Soudan et à justifier la création de groupes armés d'opposition sous la conduite de chefs tribaux ou communautaires au Darfour, au Kordofan et en pays bejja.

2. Armées privées, violence personnalisée

À la privatisation des forces armées correspondent une privatisation des conflits et diverses formes de personnalisation de la violence. L'une des caractéristiques distinctives essentielles entre armées nationales et armées privées est en effet fournie par le rapport entre les troupes et leur chef que l'on ne désigne jamais par son nom, son grade ou son titre mais, selon les régions, sous les vocables de *'amir* (prince), *za'im* (guide) ou *ra'is* (chef), qui évoquent les concepts mafieux de *boss* ou de *padrone*. Ce dernier dispose naturellement sur ses troupes d'une autorité et d'un pouvoir absolus s'étendant au droit de vie et de mort. Il s'agit d'une véritable *auctoritas patris* au sens romain du terme ; les éléments armés qui en relèvent sont indistinctement désignés, quel que soit leur âge ou leur ancienneté, sous le terme générique de *shabab* (jeunes gens) qui les renvoie à leur état de subordination paternelle.

Les ordres du chef sont exécutoires sans aucune limite ou référence à un quelconque corpus de considérations naturelles, juridiques ou conventionnelles. En échange de cette soumission, le chef accorde à ses troupes sa protection et celle de leurs ayants droit ainsi que licence de satisfaire leurs besoins à assouvir indifféremment sur quiconque, ennemi

¹² Rémy Leveau, *Le sabre et le turban*, Paris, François Bourin, 1993, p. 206-213.

ou concitoyen, n'appartenant pas au groupe. Ce mode de fonctionnement n'a, de fait, rien d'original. Il est celui des sociétés féodales européennes progressivement éliminées au cours des XVIII^e et XIX^e siècles au profit des États-Nations mais que l'on retrouve dans les milices des sociétés fascistes, dans les ghettos communautaires des sociétés occidentales à travers leurs bandes et dans le milieu criminel de tous les pays au sein des gangs. La sémantique ne s'y trompe pas en traduisant les termes *'asabiyya* (la minorité communautaire avec son esprit, ses instruments politiques et militaires) par « gang » et *jamâ'a* (le chef communautaire et ses forces armées) par « bande »¹³.

Ce rapport primitif d'interdépendance et d'obligations réciproques entre le chef et ses troupes engendre une extrême personnalisation du système et de son fonctionnement. Une armée privée ne peut ainsi survivre à l'élimination physique ou politique de son chef à moins qu'il soit immédiatement remplacé par un « clone » lui empruntant sa légitimité, de préférence par le sang, et garantissant ses engagements. L'effondrement brutal et l'évanouissement inédit de l'armée irakienne, y compris ses unités réputées d'élite, semblent davantage dus à la disparition politico-militaire de S. Hussein qu'à l'action des troupes de la coalition occidentale avec lesquelles elle ne s'est pratiquement pas battue. Dans ces conditions, l'action des armées privées est dictée par deux impératifs majeurs qui modèlent leur imaginaire collectif : protéger leur chef de tout dommage direct à sa personne ou à ses proches, quel qu'en soit le prix pour le reste de la collectivité et pour l'État ; à l'inverse, frapper directement les chefs rivaux adverses dans leur personne, leur réputation, leur capacité à remplir leur rôle réel ou supposé de suzerains. Cet impératif absolu visant à éluder la responsabilité du leader afin de le mettre à l'abri des coups et représailles est essentiellement à l'origine de la multiplication des services secrets d'action clandestine – pudiquement mais improprement désignés comme étant des services de renseignements (*moukhabarat*) – et de l'utilisation systématique de stratégies indirectes où le terrorisme, et en particulier la prise d'otage, occupent une place prépondérante.

Il s'agit moins, en effet, de vaincre l'ennemi par la réduction ou l'annihilation de son potentiel militaire sur le terrain que de le conduire à l'impuissance, l'amener à résipiscence, susciter trouble et contestation dans ses propres rangs en démontrant l'incapacité du chef à protéger « ses gens » en tant qu'individus et en tant que groupe, à protéger son « fief ». Quinze années de conflit civil au Liban n'ont amené pratiquement aucune modification de l'occupation territoriale du pays par les différents chefs de guerre et leurs milices dont on mesurait en revanche la puissance et l'influence à l'aune de leur capacité à faire sauter des charges explosives et des voitures piégées en territoire rival, à prendre en otage les civils adverses, les relâcher contre rançon ou, à défaut, les torturer, les mutiler ou les exécuter de la façon la plus spectaculairement horrible possible.

C'est le type de situation qui prévaut actuellement en Irak où les impératifs proclamés de la lutte contre l'occupant occidental ne doivent pas faire illusion. La répartition territoriale des communautés religieuses ou ethniques ne changera pas ; pas plus que celle des différents chefs claniques à l'intérieur de chaque communauté. La disparition de la prééminence des clans des Tikriti, Dauri et Samarraï a simplement provoqué une redistribution des cartes à l'occasion de laquelle chaque « seigneur » local doit prouver sa capacité de contrôle, minimiser celle des autres, susciter ou au contraire neutraliser de possibles interventions de puissances extérieures selon qu'elles lui sont ou non favorables.

¹³ M. Seurat, *op. cit.*, différentes contributions.

L'enlèvement des journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot, suivi peu après de la disparition de Florence Aubenas, paraît se situer dans ce contexte. Leur enlèvement par un groupe fondamentaliste internationaliste violent se serait sans nul doute traduit, comme ailleurs, par une mise en scène médiatique échevelée suivie d'une mise à mort spectaculaire. Il n'en a rien été et les négociations pour leur libération ont mis à jour l'implication de réseaux d'influence strictement irakiens entretenant des rapports troubles à la fois avec les services de l'ancien régime et certains nouveaux venus sur la scène politique locale.

La position originale de Paris dans le déroulement de la crise irakienne est toujours susceptible de lui donner un rôle notable à jouer, soit dans le cadre régional, soit dans une initiative parrainée par les Nations unies au cas où la stratégie anglo-saxonne de réforme du pays déboucherait sur une impasse. Il est clair qu'un tel renversement d'influence ne pourrait que nuire à des clans émergeant à la faveur de la dimension communautariste réintroduite sous forme de quotas dans la vie politique locale par l'occupant américain. Il n'est donc pas surprenant que chaque échéance importante du système de reconstruction politique actuellement parrainé par Washington (conférence de Charm-el-Cheikh, élections, sessions spécialisées de l'ONU, etc.) soit marquée par des tentatives visant à intimider la France, à la réduire au silence ou à l'impuissance.

2. 1. Négation de l'individu, personnalisation de la violence

Les États-Nations considèrent l'individu comme une entité autonome qui ne saurait être tenue pour personnellement responsable d'actions collectives sauf à les avoir lui-même prescrites ou exécutées. Il en résulte un statut reconnu des civils non combattants ou des combattants mis hors d'état d'agir après avoir été blessés ou capturés. Ce statut de protection garanti par des conventions internationales n'est pas toujours respecté, mais il est intégré dans l'imaginaire collectif puisque ceux qui transgressent ces conventions, comme ce fut le cas de l'Allemagne nazie ou de l'URSS, font tout pour le dissimuler quand le sort des armes tourne à leur désavantage.

Cette notion est cependant totalement étrangère au fonctionnement de l'État féodal communautaire qui estime que l'individu n'existe que par et pour la communauté à laquelle il appartient, qu'il n'a pas d'existence en dehors d'elle et que, à l'inverse, sa communauté existe à travers lui quels que soient sa personnalité, son état et sa position. Partie prise pour le tout, l'individu devient, dans cette conception médiévale et magique de la société, un simple *medium* à la personnalité et à l'individualité niées ou réifiées, qui permettra, comme une poupée de chiffon que l'on transperce d'aiguilles, d'atteindre le *nomos*¹⁴ auquel il appartient, de lui infliger des dommages autant que de dialoguer avec lui.

Cette démarche est en tous points similaire à celle de ces intellectuels russes qui, en 1944, exhortaient les troupes soviétiques à violer les femmes allemandes dans les territoires conquis pour « briser à jamais l'orgueil racial des Allemands ». Ils ne faisaient d'ailleurs là que répondre à Hitler qui avait proclamé la nécessité d'un « combat ultime des Germains contre les Slaves », transformant un affrontement conventionnel entre États-Nations en combat ultime de *nomos*, en campagne raciale d'extermination.

¹⁴ En référence à Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980. Le « *nomos* » désigne – pour simplifier - un ensemble humain avec ses règles et modes de fonctionnement, son histoire, ses traditions, sa mémoire collective.

Il s'ensuit à l'évidence un dialogue de sourds entre États-Nations d'Occident et États féodaux du monde arabe pour lesquels il ne peut exister chez l'adversaire de « prisonnier de guerre » ou de « civil innocent ». Les armées privatisées de ces États sont les instruments faibles de pouvoirs illégitimes. Elles ne disposent pas de capacité de mobilisation populaire permettant d'aller plus loin que le maintien de l'ordre interne et du pouvoir de la 'asabiyya dominante. Hors de ces activités, elles n'ont donc d'autre solution que d'affronter l'adversaire par des stratégies du faible au fort, en frappant des cibles individuelles désarmées. Conceptuellement, cette stratégie s'appuie sur un raisonnement pervers mais efficace.

Comme le relèvent en effet un certain nombre de théoriciens locaux¹⁵ en une sorte de syllogisme formalisant un concept largement partagé du Golfe Persique à l'Océan atlantique : « L'essence du terrorisme est de frapper des innocents (une violence qui affecte des coupables est un acte de justice ou de guerre) ; or, les adversaires du monde arabe (en particulier Israël et les Occidentaux) sont collectivement coupables ; donc il n'y a pas de terrorisme arabe ». C'est sur la base de ce syllogisme que les éléments armés des 'asabiyyât du monde arabe évitent les vastes affrontements en rase campagne entre corps de bataille indifférenciés et autres combats de mêlée qui pourraient les affaiblir dangereusement dans leur propre milieu, voire exposer l'existence du leader, pour privilégier les frappes personnelles à la symbolique forte, ciblées de préférence sur des éléments civils - ce qui protège d'une réaction militaire immédiate - et si possible suivant des stratégies indirectes qui évitent représailles et vendettas sur la personne même des chefs du clan.

La mise en œuvre des stratégies indirectes se traduit par deux pratiques principales que les spécialistes occidentaux du renseignement désignent familièrement sous les termes imagés de « techniques du faux nez et du billard à trois bandes ». La technique du faux nez consiste à ne pas revendiquer l'acte offensif, considérant que les victimes en devineront l'origine et les motivations sans pouvoir les prouver, ou à le revendiquer sous une fausse identité de circonstance ou, enfin, à en déléguer l'exécution à une tierce organisation sous contrôle qui le revendiquera en son nom propre (le Hizballah au Liban pour le compte de l'Iran par exemple). La seconde technique consiste à frapper un tiers. Celui-ci doit être suffisamment éloigné pour ne pas s'exposer à des représailles directes mais suffisamment proche de l'adversaire pour que l'on puisse espérer qu'il exercera sur lui les pressions nécessaires pour faire évoluer la situation dans le sens souhaité ou préférera lui mesurer, voire lui retirer son soutien. Dans ce cas, les puissances occidentales qui entretiennent avec les pouvoirs claniques arabes de nombreux liens d'alliance et de connivence parfois antagonistes sont particulièrement visées. Ainsi la pratique d'enlèvement de ressortissants occidentaux par les chefs de tribus yéménites pour faire pression sur le pouvoir en place à Sana'a est devenue une pratique constante.

Le message ne doit pas pour autant devenir illisible et on ne manque pas de semer, dans les détails de l'exécution de l'acte offensif, les indices qui permettent d'en faire comprendre la portée et le sens à l'ennemi. Dans une société clanique patriarcale où l'administration de la preuve de l'agnat est fondamentale jusqu'à l'incantation (*La Bible*, Matthieu 1 :1-16), l'émasculatation et le viol sont les formes ultimes d'atteinte à la 'asabiyya adverse. Mais l'acte personnalisé se décline aussi en une grande variété d'atrocités adaptées au cas d'espèce. Tel journaliste qui a vilipendé par écrit le leader aura la main tranchée avant d'être assassiné après une longue séquestration, tel avocat aura la langue

¹⁵ Walid Amin Ruwayha, *Terrorism and hostage taking in the Middle East*, Paris, publié par l'auteur, 1990, p. 365 et sq.

arrachée¹⁶, tel trafiquant rival devra ingérer sa marchandise ou sera plongé dedans, etc. La lisibilité de l'acte est aussi renforcée, notamment en cas de prise d'otage, à l'occasion de la conduite des négociations qui l'entourent. L'auteur réel ou le commanditaire s'y présentent souvent comme négociateur ou intermédiaire *bona fide*. Ce qui exclut leur mise en cause, et, comme le note M. Seurat¹⁷ à propos des enlèvements d'Occidentaux au Liban dont il eut ensuite lui aussi à pâtir, « la victime disparaît sans que jamais les auteurs de l'enlèvement revendiquent leur acte ou soient identifiés, mais elle réapparaît toujours – en cas d'issue heureuse – comme un lapin blanc sorti du chapeau des services de renseignements syriens ».

Cette observation maintes fois vérifiée lui a sans doute coûté la vie. Pris en otage avec d'autres ressortissants français par le Hizballah libanais pour le compte de l'Iran dans le cadre de divers contentieux opposant Paris à Téhéran, il a été victime de la double allégeance du Parti de Dieu à la Syrie et à l'Iran. Si le sort des autres otages était relativement indifférent à Damas qui n'avait qu'un rôle d'observateur et « d'intermédiaire très intéressé » dans les démêlés franco-iraniens, il semble que le sort de M. Seurat a été scellé dès le jour de son enlèvement. Sa connaissance intime des mécanismes du pouvoir communautaire alaouite, la dénonciation argumentée qu'il en a faite dans plusieurs ouvrages réputés, son aura et son audience dans le monde arabe et en Occident étaient insupportables pour la *'asabiyya* au pouvoir en Syrie. Ce chercheur devait être définitivement réduit au silence. Ses ravisseurs y ont sans doute été aidés par son état de santé fragile qui leur a permis de s'exonérer de la responsabilité de sa mort. Mais tout laisse à penser que sa disparition a fait partie du prix exigé par Damas pour autoriser la milice chiite à agir au Liban pour le compte de l'Iran.

2. 2. L'otage, instrument de puissance et médiateur involontaire

L'enlèvement et la prise d'otages constituent une pratique récurrente des relations entre *'asabiyyât* ou entre *'asabiyya* et populations qui l'entourent dans le monde arabe. Si seulement une centaine d'Occidentaux ont été enlevés au Liban pendant les affrontements claniques de 1975 à 1990, plusieurs milliers de Libanais en ont fait l'expérience. Si aucun Occidental n'a été pris en otage en Syrie ou dans l'Irak de S. Hussein, les enlèvements et séquestrations de rivaux ou d'opposants locaux s'y comptaient par centaines, sans même – ce qui leur aurait été pourtant facile – que les pouvoirs en place se donnent la peine de les couvrir d'un semblant de procédure. Au Yémen, l'avènement d'une République tribalisée n'a nullement mis fin aux pratiques séculaires de Imams Yahya et Ahmed, souverains du pays de 1911 à 1962, qui s'assuraient la docilité des chefs tribaux en prenant leurs fils en otage¹⁸. Dans tous les cas, l'otage a valeur de médiation. Il permet d'atteindre l'adversaire, de démontrer sa vulnérabilité, de le contraindre à l'impuissance, au silence ou au dialogue sans s'exposer et sans engager les moyens militaires par définition limités de groupes minoritaires en un combat à l'issue incertaine.

La démarche prend toute sa dimension dans la relation avec les États-Nations d'Occident. Au-delà des objectifs primaires – politiques ou financiers – de l'enlèvement, la prise d'otage a pour but d'amener l'adversaire à une certaine forme de parité stratégique en le contraignant à abandonner ses principes d'intérêt général, de souveraineté armée, de

¹⁶ M. Seurat, *op. cit.*, p. 42.

¹⁷ M. Seurat, *op. cit.*, p. 45.

¹⁸ Paul Dresch cité par F. Mermier, *op. cit.* p. 11.

relations d'État à État, bref, à parler le même langage que le preneur d'otages en adoptant le profil féodal du suzerain garant de l'intégrité de ses vassaux. Dans ce contexte, toute manifestation de solidarité à l'égard des otages, surtout si elle est amplifiée par le canal des médias, toute pression familiale ou corporatiste s'exerçant sur le gouvernement du pays d'origine, toute dénonciation de l'intérêt général à long terme au profit de l'intérêt particulier immédiat des otages, sont les bienvenues car elles contribuent à amener l'adversaire sur le terrain d'une gestion clanique du problème, exercice familier aux *'asabiyyât* du monde arabe et pour lequel elles sont en général plus habiles que les Occidentaux. L'antienne « on ne négocie pas avec les preneurs d'otages » ne peut que conforter ceux-ci dans la validité de leur pratique parce qu'elle est systématiquement démentie par les faits.

Qu'il serve de monnaie d'échange dans une négociation ou qu'il fasse l'objet d'un supplice et d'une mise à mort théâtralement orchestrés, l'otage est avant tout un médiateur avec l'adversaire ou le reste du monde et l'instrument d'une médiatisation de cette relation conflictuelle. Abattre un ressortissant étranger, fût-il journaliste, diplomate, humanitaire en zone de guerre ou d'instabilité n'a qu'un retentissement limité par la conscience générale des risques inhérents à ce genre de situation. L'assassiner spectaculairement au terme d'une plus ou moins longue séquestration haletante fournit à peu de frais et sans grand risque une tribune médiatique planétaire, une visibilité et une crédibilité à des sous-groupes d'intérêts minoritaires qui ne doivent leur existence qu'à une capacité de nuisance que les forces politiques légitimes n'ont évidemment pas à exercer. L'horreur suscitée par cette méthode n'en invalide pas l'efficacité, bien au contraire.

2. 3. Vers une banalisation des enlèvements ?

En provoquant la réaction militaire vigoureuse et déterminée des Occidentaux, le régime de S. Hussein et la Qaïda d'Oussama Ben Laden liée au régime tribal des Talibans ont balisé les limites de la violence militaire, fût-elle terroriste, que les pouvoirs claniques du monde arabe peuvent exercer sur les États-Nations de leur voisinage immédiat et du reste du monde pour assurer leur pouvoir et faire prévaloir leurs intérêts. Seule la stratégie des prises d'otages s'est révélée jusqu'à ce jour une martingale systématiquement gagnante. Les pouvoirs qui y ont eu recours de façon parfois récurrente, comme le pouvoir alaouite syrien ou la frange dure du pouvoir des mollahs iraniens tirent plutôt bien leur épingle du jeu après en avoir engrangé de considérables bénéfices en termes politiques et financiers. Cette considération ne mettra pas fin aux violences armées mais la technique des enlèvements tend à prolonger ces violences et parfois à s'y substituer comme l'expérience le prouve quotidiennement en Irak.

La problématique des enlèvements n'est liée ni à l'islam, même dans ses interprétations les plus fondamentalistes, ni aux cultures de l'aire géographique arabe. Elle est en revanche consubstantielle aux formes les plus primitives des organisations politiques familiales, claniques ou tribales que M. Seurat désigne sous le terme générique d'« État de barbarie » et qui demeurent le modèle politico-social le plus répandu du Maghreb au Machrek mais que l'on retrouve également en Amérique latine, dans certains vestiges de l'ex-URSS, dans le Sud-Est asiatique ou le sous-continent indien. L'utilisation intensive de la méthode au Moyen-Orient est principalement due à la situation de conflit régional quasi permanent et à la couverture médiatique intense de ces conflits qui en stimulent l'usage.

Il est vain, au nom du principe de réalité, de considérer les prises d'otages dans le monde arabe comme des aberrations exceptionnelles, commises par des excités marginaux, que l'on règlera au cas par cas par des improvisations aléatoires plus ou moins inspirées et

efficaces. Le problème existera tant que subsisteront dans la région des pouvoirs minoritaires claniques appuyés sur des instruments militaires à leur dévotion. Ce n'est pas en substituant le pouvoir d'une minorité opprimée hier au pouvoir de la minorité opprimante d'aujourd'hui qu'il sera résolu.

Tant que, dans cette région, des processus d'intégration nationale – pas forcément comparables à ceux des États occidentaux, ni impérativement dans les limites des États actuellement constitués – n'auront pas abouti à l'émergence de solidarités transcendant les allégeances minoritaires et les obligations communautaires, la pratique des prises d'otages, instruments peu coûteux de puissance, de médiation et de communication entre entités rivales, demeurera une dimension ordinaire de la violence et des rapports entre les *'asabiyyât* et le monde extérieur comme elle l'est devenue entre les « cartels » colombiens et leur environnement au point que l'on n'en fait même plus état. Dans le monde arabe comme en Amérique latine en effet, terrorisme et prises d'otages constituent le moyen le plus économique pour les groupes minoritaires locaux ou régionaux d'arracher une part de la rente politique ou surtout financière accaparée sans idée de partage ou de redistribution par les clans dominants souvent soutenus par l'Occident.

Sauf à entrer dans le jeu des preneurs d'otages, on ne saurait répondre à la menace en sous-traitant la prévention des enlèvements, la protection des ressortissants nationaux, la résolution des prises d'otages, à des entreprises privées ou mercenaires. La tentation en est grande, car elle exonère en partie les États-Nations de leur responsabilité face à une problématique qu'ils peinent à résoudre et dont ils maîtrisent mal les données totalement étrangères à leur mode de fonctionnement. Le recours à des sociétés privées de sécurité ou de défense est important en Amérique du Sud. Il a fait son apparition au Moyen-Orient à la faveur du premier conflit du Golfe à l'occasion des opérations de déminage au Koweït. Il conduit invariablement à une intensification des actions terroristes et des enlèvements, les opérateurs des entreprises de sécurité étant perçus comme un « gang » de plus, garants « féodaux » des droits de ceux qu'ils sont censés protéger, intéressés à la perpétuation de ce qu'ils sont supposés prévenir et sans quoi ils n'auraient plus de raison d'être. Cibles identifiables fonctionnant sur le modèle identifié des armées privées, intermédiaires patentés vers des objectifs de gains politiques et surtout financiers, ils désignent de fait les cibles les plus prometteuses et stimulent l'ardeur prédatrice des clans locaux.

Quiconque entend intervenir dans le monde arabe sur le plan diplomatique, militaire, économique, humanitaire ou journalistique ne peut que prendre la dimension du terrorisme et de la prise d'otage en compte sauf à s'exposer au risque. Cela suppose une connaissance approfondie et intime des pouvoirs locaux, des contentieux qui peuvent exister entre les entités de son pays d'origine et des factions locales ainsi que l'évaluation fine des contentieux que son action peut susciter, soit directement en lésant les intérêts de telle partie, soit indirectement en renforçant la position de telle autre aux dépens de son environnement propre.

La maîtrise de tels facteurs est complexe et relève d'une compétence d'État qui, seule, peut assurer l'égalité, l'universalité et la permanence du service public de la protection de ses ressortissants. Elle ne met cependant à l'abri ni des oublis ni des surprises. Pour être réaliste, tout intervenant sur la scène locale doit – et devra encore longtemps – y disposer, fût-ce au prix de quelques « repas avec le diable », de relais locaux de confiance longuement éprouvés qui lui ouvrent les canaux de dialogue, de communication et de médiation permettant de faire l'économie d'une interpellation par la voie de la violence terroriste ou de la prise d'otages. C'est actuellement un rôle prioritairement dévolu aux

services de renseignement mais qui gagnerait en clarté et en efficacité à s'étendre aux autres intervenants sur la scène régionale en multipliant les pôles de contact, de compréhension et de respect dont l'absence se traduit en peur et en violence.

Bibliographie complémentaire

BAUER Alain et RAUFER Xavier

« La guerre ne fait que commencer », Paris, Gallimard, 2003

CHOUET Alain

« L'espace tribal alaouite à l'épreuve du pouvoir », in Maghreb-Mashrek n°147, Paris, La Documentation Française, 1995

COLLECTIF

« Atlas mondial de l'Islam activiste », Raufé éd., Paris, La Table Ronde, 1991

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix

« Mille plateaux », Paris, Éditions de Minuit, 1980

GUERREAU Alain

« L'Irak, développement et contradictions », Paris, Le Sycomore, 1978.

LEVEAU Rémy

« Le sabre et le turban », Paris, François Bourin, 1993

LEWIS Bernard

« Les Assassins, terrorisme et politique dans l'Islam médiéval », Paris, Berger-Levrault, 1982.

MERMIER Franck

« Yémen, les héritages d'une histoire morcelée », in Le Yémen contemporain, Leveau-Mermier-Steinbach éd., Paris, Karthala, 1999

PALAZZOLI Claude

« La Syrie, le rêve et la rupture », Paris, Le Sycomore, 1977.

RAUFER Xavier

« Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces ». Paris. PUF. 1998.

RUWAYHA Walid Amin

« Terrorism and hostage taking in the Middle East », Paris, publié par l'auteur, 1990

SEURAT Michel

« L'État de barbarie », Paris, Seuil, 1989